MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 884 **13 avril 2013**

SOMMAIRE

1. Sicav 42389
1. Sicav 42389
3i International Services plc - Succursale Luxembourg 42392
Ancelux S.à r.l. 42407
ARIES PARTNERS (Luxembourg) S.à r.l. 42427
Atares Lux Invest S.A. 42426
Belfius Invest Services Finance 42429
Bomola S.à r.l. 42430
Frasia Holdings S.A. 42394
Houdah Software S.à r.l. 42393
Lesedi Project Holdco S.à r.l. 42431
Mae Engineering SRL S.A. 42393
OA.SYS.Luxembourg S.A. 42393
Pro Arte S.à r.l. 42386
RDL S.à r.l. 42386
Restaurant Mare & Natura 42386
Ribeauvillé Investments S.A. 42432
Satellite Uno 42421
Satellite Uno S.A. 42421
Schleich Luxembourg S.A. 42432
Socle Finance One S.à.r.l. 42390
SOMAC S.A. "Soft Management Corporation" 42391
Tekneco International Holding S.A. 42389
Time and Life S.A. 42390
TNS Invest S.A. 42393
TNS Luxembourg Alpha S.à.r.l. 42388
Toolcarrier 42389
Trade-Match.com S.à.r.l. 42387
Transocean Properties S.A. 42388
T.TMB S.à r.l. 42388
Union Industrielle du Nord Holding S.A. 42392
Union Industrielle du Nord Holding S.A. 42387
Union Industrielle du Nord Holding S.A. 42392
Union Industrielle du Nord Holding S.A. 42390
Union Industrielle du Nord Holding S.A. 42387
Union Industrielle du Nord Holding S.A. 42392
Union Industrielle du Nord Holding S.A. 42391
Vauban Participations S.A. 42387
Viggo S.A. 42391
Vincent Vega S.A. 42390
Violas Ferreira Financial S.A. 42388
Vontobel Fund 42391
Vulcain S.A. 42388
Webfront 42386
X-Air Aviation Holding S.à r.l. 42432
Zone 11 SPF 42386

RDL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.306.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013030725/9.

(130037161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Restaurant Mare & Natura, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 55, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 160.727.

—

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 4 mars 2013.

Pour RESTAURANT MARE & NATURA SARL

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013030721/12.

(130037388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Pro Arte S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5550 Remich, 55, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 137.323.

—

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 4 mars 2013.

Pour PRO ARTE SARL

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013030718/12.

(130037390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Zone 11 SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 145.227.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 de Zone 11 SPF S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013030891/10.

(130036882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Webfront, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 149.188.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013030887/11.

(130037465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Vauban Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 120.683.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 6 août 2012.

Référence de publication: 2013030869/10.

(130037668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

UNINORD Holding S.A., Union Industrielle du Nord Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 93.932.

—

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L–1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013030863/14.

(130037238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

UNINORD Holding S.A., Union Industrielle du Nord Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 93.932.

—

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L–1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013030862/14.

(130037237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Trade-Match.com S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 70.639.

—

EXTRAIT

Il résulte d'un courrier envoyé à la société TRADE-MATCH.COM S.àr.l. ayant le numéro de registre B70639, en date du 28 décembre 2012 que:

- Le siège de la société, à savoir 6 avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 28 février 2013 et que la convention de domiciliation conclue entre la société TRADE-MATCH.COM S.àr.l. et FIDUCIAIRE PREMIER LUXEMBOURG S.A. a également été dénoncée avec effet au 28 février 2013.

Fait à Luxembourg, le 28 février 2013.

Pour Fiduciaire Premier Luxembourg S.A.
Fiduciaire d'Expertises Comptables et Fiscales
Signatures

Référence de publication: 2013030837/16.

(130037318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

TNS Luxembourg Alpha S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 76.275.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.03.2012.

Anne Ehrismann

Manager

Référence de publication: 2013030851/12.

(130037233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

T.TMB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3354 Leudelange, 3, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 159.128.

—

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65985 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013030829/10.

(130037013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Transocean Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 14.845.

—

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013030855/10.

(130037362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Violas Ferreira Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.974.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 mars 2013.

Référence de publication: 2013030876/10.

(130037669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Vulcain S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 133.615.

—

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre recommandée en date du 22 février 2013 que le siège social de la société anonyme VULCAIN S.A., 7a, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, RCS Luxembourg B 13361 et dont le domiciliataire est l'Etude Weinacht et Associés a été dénoncé avec effet au 22 février 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013030880/12.

(130037328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

1. Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 96.344.

—

Auszug Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung 1. SICAV

Die Ordentliche Generalversammlung der 1. SICAV vom 28. Februar 2013 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

- Herr Julien Zimmer, Vorsitzender

- Herr Ulrich Juchem, stellv. Vorsitzender

- Herr Dr. Eberhard Kalbfleisch, Mitglied Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2014, als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2014, PricewaterhouseCoopers Société coopérative, 400, route d.Esch, L-1471 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 28. Februar 2013.

Für 1. SICAV

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013030894/22.

(130037456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Tekneco International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 49.495.

—

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013030844/10.

(130037386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Toolcarrier, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 155.980.

—

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65989 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013030886/10.

(130037060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

1. Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 96.344.

—

Der (konsolidierte) Jahresabschluss vom 30. September 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für 1. SICAV

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013030895/12.

(130037457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Socle Finance One S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 92.070.

—

Extrait de l'acte de cession de parts intervenu le le 23 janvier 2013

La société THAMESLINE INVESTMENTS SA a cédé l'intégralité de ses parts, soit 1.550 parts, qu'elle détenait dans la société Socle Finance One SARL à la société Essexway Investments SARL qui devient ainsi l'associé unique de Socle Finance One SARL

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de la société, aux heures et jour indiqués ci-dessus.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2013030799/14.

(130037591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Time and Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 162.433.

—

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la société tenu le 14 février 2013

Changement de siège social:

A compter du 1 er mars 2013 le siège social de la Société est situé au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er mars 2013.
Certifié conforme à l'original

Référence de publication: 2013030835/13.

(130037299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

UNINORD Holding S.A., Union Industrielle du Nord Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 93.932.

—

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2013.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L–1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013030860/14.

(130037235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Vincent Vega S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.162.

—

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2013030874/13.

(130037530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Vontobel Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.170.

—

Le bilan au 31 août 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Pour Vontobel Fund

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013030879/14.

(130037408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Viggo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.185.

—

Le Bilan au 30.09.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013030873/10.

(130037446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

UNINORD Holding S.A., Union Industrielle du Nord Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 93.932.

—

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L–1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013030865/14.

(130037240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

SOMAC S.A. "Soft Management Corporation", Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 34, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 36.570.

—

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 28/02/2013 à Luxembourg

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et en se prévalant de l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire de ce jour conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et à l'article 7 des statuts, décide de déléguer ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Jacques REMIEMCE, informaticien, né le 13/06/1966 à Bastogne, domicilié au 54E, Rosière-la-Grande, B-6640 VAUX-SUR-SURE qui portera le titre de directeur technique et qui par sa seule signature pourra engager valablement le société.

Pour copie conforme

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013030803/16.

(130037051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

UNINORD Holding S.A., Union Industrielle du Nord Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 93.932.

—

Le bilan au 31.12.2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L–1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013030866/14.

(130037241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

UNINORD Holding S.A., Union Industrielle du Nord Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 93.932.

—

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L–1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013030861/14.

(130037236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

UNINORD Holding S.A., Union Industrielle du Nord Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 93.932.

—

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L–1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013030864/14.

(130037239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

3i International Services plc - Succursale Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 140.981.

—

Les comptes annuels de la société mère, 3i International Services plc au 31 Mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel
Gérant

Référence de publication: 2013030898/12.

(130037152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

OA.SYS.Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 121.806.

—

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner de mon poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 04 mars 2013.

Yves FEDERSPIEL

Administrateur et Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013030925/12.

(130037475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Houdah Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 255, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.957.

—

Cession de parts sociales

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous-seing privé que Monsieur Pierre Germain BERNARD a cédé 100 parts sociales, soit 100% du capital social de la société à responsabilité limitée Houdah Software, à Monsieur Théo Alex BERNARD.

Fait à Luxembourg, le 4 mars 2013. Pierre Germain BERNARD / Alex Théo BERNARD.

Référence de publication: 2013030923/12.

(130037598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Mae Engineering SRL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 94.771.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 21 février 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI e section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

MAE ENGINEERING SRL S.A., ayant eu son siège social à L-2180 Luxembourg, 8-10 Rue Jean Monnet.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Michaël SIBILIA

Le liquidateur

Référence de publication: 2013030924/15.

(130037580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

TNS Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 95.878.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 21 février 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI e section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société:

TNS INVEST S.A., ayant eu son siège social à L-1115 Luxembourg, 2 Boulevard Konrad Adenauer.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Michaël SIBILIA

Le liquidateur

Référence de publication: 2013030927/15.

(130037583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Frasia Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.327.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of February.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Frasia Property Limited Partnership, a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House under number LP 15404, having its registered office at its registered office at 8 th Floor, 155 Bishopsgate, London EC2M 3XJ (United Kingdom),

acting through its general partner Frasia Property (GP) Limited, a company limited by shares incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House under number 8401720, having its registered office at 8 th Floor, 155 Bishopsgate, London EC2M 3XJ (United Kingdom),

here represented by Ms Stéphanie WEYDERT, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, on February 14, 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a public limited company (société anonyme) under the name "Frasia Holdings S.A." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of financial participations in Luxembourg companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of directors. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

4.4 In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Ordinary shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twenty-seven thousand Pound Sterling (GBP 27,000), represented by twenty-seven thousand (27,000) ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

5.2 On top of the share capital, there is an authorised capital which is fixed at five hundred million Pound Sterling (GBP 500,000,000), consisting of five hundred million (500,000,000) ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each. During a period of five (5) years from the date of the publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew or to increase the authorised capital pursuant to this article, the board of directors is hereby authorised to issue ordinary shares, to grant options to subscribe for ordinary shares and to issue any other instruments convertible into ordinary shares within the limits of the authorised capital to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving a preferential right to subscribe to the ordinary shares issued for the existing shareholders. Such authorisation may be renewed through a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

5.3 The Company's share capital and authorized share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 Any new ordinary shares to be paid for in cash shall be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such ordinary shares shall be offered to the shareholders in proportion to the number of ordinary shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised and which may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s) announcing the opening of the subscription period. The general meeting of shareholders may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.5 The Company may redeem its own ordinary shares subject to the provisions of the Law.

Art. 6. Ordinary shares.

6.1 The Company's share capital is divided into ordinary shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The ordinary shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of ordinary shares - Transfer of ordinary shares.

7.1 A register of ordinary shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Ownership of ordinary shares is established by registration in said share register. Certificates of such registration shall be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per ordinary share. In case an ordinary share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that ordinary share until such representative has been appointed.

7.3 The ordinary shares are freely transferable in accordance with the provisions of the Law.

7.4 Any transfer of ordinary shares shall become effective towards the Company and third parties either (i) through the recording of a declaration of transfer into the register of ordinary shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or (ii) upon notification of the transfer to, or, upon the acceptance of the transfer by the Company.

C. General meetings of shareholders

Art. 8. Powers of the general meeting of shareholders.

8.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 If the Company has only one shareholder, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the "sole shareholder", depending on the context and as applicable and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. Convening of general meetings of shareholders.

9.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or, as the case may be, by the internal auditor(s).

9.2 It must be convened by the board of directors or the internal auditor(s) upon written request of one or several shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. In such case, the general meeting of shareholders shall be held within a period of one (1) month from the receipt of such request.

9.3 The convening notice for every general meeting of shareholders shall contain the date, time, place and agenda of the meeting and shall be made through announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and in a Luxembourg newspaper.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Notices by mail shall be sent eight (8) days before the meeting to the registered shareholders, but no proof that this formality has been complied with needs to be given. Where all the ordinary shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only and shall be dispatched to each shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date scheduled for the meeting.

9.4 If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Conduct of general meetings of shareholders.

10.1 The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of such meeting, on the second Wednesday of June at 11 o'clock. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.

10.2 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

10.3 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

10.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders.

10.5 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

10.6 Each shareholder may vote at a general meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

10.7 Voting forms which, for a proposed resolution, do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Art. 11. Quorum and Vote.

11.1 Each share entitled to one (1) vote in general meetings of shareholders.

11.2 Except as otherwise required by the Law and these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall not require any presence quorum and shall be adopted at a simple majority of the votes validly cast regardless of the portion of capital represented. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Except as otherwise provided herein, these articles of association may be amended by a majority of at least two-thirds (2/3) of the votes validly cast at a general meeting at which a quorum of more than half of the Company's share capital is present or represented. If no quorum is reached in a meeting, a second meeting may be convened in accordance with the Law and these articles of association which may deliberate regardless of the quorum and at which resolutions are taken at a majority of at least two-thirds (2/3) of the votes validly cast. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 13. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 14. Adjournment of general meeting of shareholders. Subject to the provisions of the Law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders for four (4) weeks. The board of directors shall do so at the request of shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company. In the event of an adjournment, any resolution already adopted by the general meeting of shareholders shall be cancelled.

Art. 15. Minutes of general meetings of shareholders.

15.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder upon its request.

15.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as a true copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors or by any two of its members.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

D. Management

Art. 16. Composition and Powers of the board of directors.

16.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members and a maximum of nine (9) members.

16.2 There shall be at least two (2) classes of directors, namely class A directors and class B directors. The general meeting of shareholders may also designate a third class of directors, namely the class C directors. Any reference in these articles of association to director(s) without any further specification shall designate the class A directors, class B directors and class C directors indistinctively.

16.3 The board of directors is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfill the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law and by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 17. Daily management.

17.1 The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with such daily management may, in accordance with article 60 of the Law, be delegated to one or more directors, officers or other agents, acting individually or jointly. Their appointment, removal and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

17.2 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 18. Appointment, Removal and Term of office of directors.

18.1 The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration, if any, and term of office.

18.2 The term of office of a director may not exceed six (6) years and each director shall hold office until a successor is appointed. Directors may be re-appointed for successive terms.

18.3 Each director is appointed by a simple majority vote of the ordinary shares present or represented in a general meeting.

18.4 Any director may be removed from office at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority vote of the ordinary shares present or represented.

18.5 If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a private individual as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director of the Company and may not be a director of the Company at the same time.

Art. 19. Vacancy in the office of a director. In the event of a vacancy in the office of a director because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced director by the remaining directors until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 20. Convening meetings of the board of directors.

20.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman, or by any director. Meetings of the board of directors shall be held by conference call initiated out of the Grand Duchy of Luxembourg, unless otherwise indicated in the notice of meeting.

20.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors which has been communicated to all directors.

20.3 No prior notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of directors.

Art. 21. Conduct of meetings of the board of directors.

21.1 The board of directors shall elect among its members a chairman who must be a class A director. Any class B director present at the meetings of the board of directors shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

21.2 The chairman shall chair all meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority of directors present at any such meeting.

21.3 A director of a given class of directors may act at any meeting of the board of directors by appointing another director of the same given class of directors as his proxy in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A director may represent one or more directors of the same class.

21.4 Meetings of the board of directors may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means shall be equivalent to a participation in person at such meeting.

21.5 The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors being class A directors and at least one (1) class B director are present or represented at a meeting of the board of directors. In case a class C director has been appointed, the board of directors can deliberate or act validly only if at least three (3) class A directors, at least one (1) class B director and at least one (1) class C director are present or represented at a meeting of the board of directors.

21.6 All decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tie, the chairman shall not have a casting vote.

21.7 Save as otherwise provided by the Law, any director who has, directly or indirectly, an interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to such meeting taking any resolution on any other item.

21.8 The conflict of interest rules shall not apply where the decision of the board of directors relates to current operations entered into under normal conditions.

21.9 The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each director may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 22. Minutes of the meeting of the board of directors. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore, or by any two (2) directors present, which shall include the signature of the class B director. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two (2) directors present, which shall include the signature of the class B director.

Art. 23. Dealing with third parties.

23.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signatures of two (2) class A directors and one (1) class B director, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such power may have been delegated by the board of directors within the limits of such delegation.

23.2 Within the limits of the daily management, the Company shall be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power may have been delegated, acting individually or jointly in accordance within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision

Art. 24. Auditor(s).

24.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office, which may not exceed six (6) years.

24.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

24.3 The internal auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

24.4 If the general meeting of shareholders of the Company appoints one or more independent auditor(s) (réviseur (s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor (s) is suppressed.

24.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with his approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 25. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 26. Annual accounts and Allocation of profits.

26.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of directors draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

26.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

26.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

26.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

26.5 Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

26.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of ordinary shares they hold in the Company.

Art. 27. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

27.1 The board of directors may proceed to the payment of interim dividends subject to the provisions of the Law.

27.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 28. Liquidation.

28.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

28.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of ordinary shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 29. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2013.

2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2014.

3. Interim dividends may also be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The twenty-seven thousand (27,000) ordinary shares issued have been entirely subscribed by Frasia Property Limited Partnership acting through its general partner Frasia Property (GP) Limited, aforementioned, for the price of twenty-seven thousand Pound Sterling (GBP 27,000).

The ordinary shares so subscribed by Frasia Property Limited Partnership acting through its general partner Frasia Property (GP) Limited, aforementioned, have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of twenty-seven thousand Pound Sterling (GBP 27,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twenty-seven thousand Pound Sterling (GBP 27,000) is entirely allocated to the share capital of the Company.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for or referred to in articles 26 of the Law and expressly states that they have been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

2. The following persons are appointed as directors of the Company until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year to be held in 2014:

- Mr. James Wintringham Owen, born in London (United Kingdom), on 16 July 1950, professionally residing at 8 th Floor, 155 Bishopsgate, London EC2M 3XJ (United Kingdom), as class A director of the Company;

- Mr. John Osborn, born in Dorchester (United Kingdom), on 13 July 1967, professionally residing at 8 th Floor, 155 Bishopsgate, London EC2M 3XJ (United Kingdom), as class A director of the Company; and

- Mr. Jean-Louis Camuzat, born in Fontenay aux Roses (France), on 1 st September 1963, professionally residing at 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as class B director of the Company.

3. The following person is appointed as independent auditor until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year to be held in 2014:

PricewaterhouseCoopers, a société cooperative incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under section B number 65477.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified in the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille treize, le quinze février.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Frasia Property Limited Partnership, un limited partnership constitué et existant selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, immatriculée au Companies House sous le numéro LP 15404, ayant son siège social à 8 th Floor, 155 Bishopsgate, Londres EC2M 3XJ (Royaume Uni),

agissant par son general partner Frasia Property (GP) Limited, une company limited by shares constitué et existant selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, immatriculée au Companies House sous le numéro 8401720, ayant son siège social à 8 th Floor, 155 Bishopsgate, Londres EC2M 3XJ (Royaume Uni),

dûment représentée par Maître Stéphanie WEYDERT, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 14 février 2013.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1 er . Nom. Il existe une société anonyme sous la dénomination «Frasia Holdings S.A.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations financières, dans des sociétés luxembourgeoises et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2.3 La Société peut lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil d'administration.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions ordinaires

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt-sept mille Livres Sterling (GBP 27.000), représenté par vingt-sept mille (27.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un Livre Sterling (GBP 1) chacune.

5.2 Le capital social est plafonné par un capital autorisé, lequel est fixé à cinq cent millions de Livres Sterling (EUR 500.000.000), représenté par cinq cent millions d'actions ordinaires (500.000.000) d'une valeur nominale d'un Livre Sterling (GBP 1) chacune. Pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler ou d'augmenter le capital autorisé conformément à cet article, le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions ordinaires, à attribuer des bons de souscription d'actions ordinaires et à émettre tout autre type d'instrument convertible en actions ordinaires dans les limites du capital autorisé au profit des personnes et aux conditions qu'il estimera opportunes lui permettant notamment de procéder à cette émission sans qu'un droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires nouvellement émises ne soit réservé aux actionnaires existants. Cette autorisation pourra être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour la modification des statuts, à chaque fois pour une période ne pouvant excéder une durée de cinq (5) ans.

5.3 Le capital social et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, prise aux conditions requises pour la modification des présents statuts.

5.4 Toutes nouvelles actions ordinaires à libérer en numéraire doivent être offertes par préférence à (aux) (l')actionnaire(s) existant(s). En cas de pluralité d'actionnaires, ces actions ordinaires sont offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions ordinaires qu'ils détiennent dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration doit déterminer la période au cours de laquelle ce droit préférentiel de souscription pourra être exercé, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à compter de l'envoi à chaque actionnaire d'une lettre recommandée annonçant l'ouverture de la période de souscription. L'assemblée générale des actionnaires peut restreindre ou supprimer le droit préférentiel de souscription de (des) (l')actionnaire(s) existant(s) conformément aux dispositions applicables en matière de modification des statuts.

5.5 La Société peut racheter ses propres actions ordinaires, dans les conditions prévues par la Loi.

Art. 6. Actions ordinaires.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ordinaires ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les actions ordinaires de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant un actionnaire n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des actions ordinaires - Transfert des actions ordinaires.

7.1 Un registre des actions ordinaires sera tenu au siège social de la Société, où il sera mis à disposition de chaque actionnaire pour consultation. Ce registre devra contenir toutes les informations requises par la Loi. La propriété des actions ordinaires est établie par enregistrement dans ledit registre. Des certificats d'inscription seront émis sur demande et aux frais de l'actionnaire demandeur.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par action ordinaire. Les copropriétaires indivis devront désigner un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action ordinaire, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les actions ordinaires sont librement cessibles dans les conditions prévues par la Loi.

7.4 Tout transfert d'actions ordinaires deviendra opposable à la Société et aux tiers soit (i) sur inscription d'une déclaration de cession dans le registre des actions ordinaires, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, ou (ii) sur notification de la cession à la Société ou sur acceptation de la cession par la Société.

C. Décisions des actionnaires

Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

8.1 Les actionnaires exercent leurs droits collectifs en assemblée générale d'actionnaires. Toute assemblée générale d'actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Si la Société a un actionnaire unique, toute référence faite à «l'assemblée générale des actionnaires» devra, selon le contexte et le cas échéant, être entendue comme une référence à «l'actionnaire unique», et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires devront être exercés par l'actionnaire unique.

Art. 9. Convocation des assemblées générales d'actionnaires.

9.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut, à tout moment, être convoquée par le conseil d'administration ou, le cas échéant, par le(s) commissaire(s) aux comptes.

9.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes sur demande écrite d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. En pareil cas, l'assemblée générale des actionnaires devra être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande.

9.3 Les convocations pour toute assemblée générale des actionnaires contiennent la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sont effectuées au moyen d'annonces insérées deux fois à huit (8) jours d'intervalle au moins et huit (8) jours avant l'assemblée, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal luxembourgeois. Les convocations par lettre doivent être envoyées huit (8) jours avant l'assemblée générale aux actionnaires en nom, sans qu'il ne doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité. Lorsque toutes les actions ordinaires émises par la Société sont des actions nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettre recommandée et devront être adressées à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant la date prévue pour l'assemblée générale des actionnaires.

9.4 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et ont renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable, ni publication.

Art. 10. Conduite des assemblées générales d'actionnaires.

10.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de juin à 11 heures. Si la date indiquée est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires aura lieu le jour ouvrable suivant. Les autres assemblées générales d'actionnaires pourront se tenir à l'endroit et l'heure indiqués dans les convocations respectives.

10.2 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à chaque assemblée générale d'actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, sans qu'il ne soit nécessaire que ces membres du bureau de l'assemblée soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau doit notamment s'assurer que l'assemblée est tenue en conformité avec les règles applicables et, en particulier, en conformité avec les règles relatives à la convocation, aux conditions de majorité, au partage des voix et à la représentation des actionnaires.

10.3 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale d'actionnaires.

10.4 Un actionnaire peut participer à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

10.5 Les actionnaires qui prennent part à une assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité, garantissant une participation effective à l'assemblée, sont réputés être présents pour le calcul du quorum et des voix, à condition que de tels moyens de communication soient disponibles sur les lieux de l'assemblée.

10.6 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires au moyen d'un bulletin de vote signé, envoyé par courrier, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote fournis par la Société qui indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les résolutions soumises à l'assemblée, ainsi que pour chaque résolution, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

faveur ou contre la résolution proposée, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des résolutions proposées, en cochant la case appropriée.

10.7 Les bulletins de vote qui, pour une résolution proposée, n'indiquent pas uniquement (i) un vote en faveur ou (ii) contre résolution proposée ou (iii) exprimant une abstention sont nuls au regard de cette résolution. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se rapportent.

Art. 11. Quorum et Vote.

11.1 Chaque action donne droit à une (1) voix en assemblée générale d'actionnaires.

11.2 Sauf disposition contraire de la Loi ou des statuts, les décisions prises en assemblée générale d'actionnaires dûment convoquées ne requièrent aucune condition de quorum et sont adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées quelle que soit la part du capital social représentée. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

Art. 12. Modification des statuts. Sauf disposition contraire, les présents statuts peuvent être modifiés à la majorité des deux-tiers (2/3) des voix des actionnaires valablement exprimées lors d'une assemblée générale des actionnaires à laquelle plus de la moitié du capital social de la Société est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint à une assemblée, une seconde assemblée pourra être convoquée dans les conditions prévues par la Loi et les présents statuts qui pourra alors délibérer quel que soit le quorum et au cours de laquelle les décisions seront adoptées à la majorité des deux-tiers (2/3) des voix valablement exprimées. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

Art. 13. Changement de nationalité. Les actionnaires ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des actionnaires.

Art. 14. Ajournement des assemblées générales des actionnaires. Dans les conditions prévues par la Loi, le conseil d'administration peut ajourner de quatre (4) semaines une assemblée générale d'actionnaires. Le conseil d'administration peut prendre une telle décision à la demande des actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société. Dans l'hypothèse d'un ajournement, toute décision déjà adoptée par l'assemblée générale des actionnaires sera annulée.

Art. 15. Procès-verbal des assemblées générales d'actionnaires.

15.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires doit dresser un procès-verbal de l'assemblée qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout autre actionnaire à sa demande.

15.2 Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux originaux, à produire dans le cadre de procédures judiciaires ou à remettre à tout tiers devra être certifié(e) conforme à l'original par le notaire dépositaire de l'acte original dans l'hypothèse où l'assemblée aurait été retranscrite dans un acte authentique, ou devra être signé par le président du conseil d'administration ou par deux membres du conseil d'administration.

D. Administration

Art. 16. Composition et Pouvoirs du conseil d'administration.

16.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres et d'un maximum de neuf (9) membres.

16.2 Seront créés au moins deux (2) catégories d'administrateurs, notamment les administrateurs de catégorie A et les administrateurs de catégorie B. L'assemblée générale des actionnaires pourra également désigner une troisième catégorie d'administrateurs, notamment les administrateurs de catégorie C. Toute référence au(x) administrateur(s) utilisée sans précision supplémentaire dans les présents statuts désignera indistinctement les administrateurs de catégorie A, les administrateurs de catégorie B et les administrateurs de catégorie C.

16.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile afin de réaliser l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts, à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 17. Gestion journalière.

17.1 La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en rapport avec une telle gestion journalière peut, en conformité avec l'article 60 de la Loi être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou mandataires, agissant individuellement ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront déterminés par une décision du conseil d'administration.

17.2 La Société peut également conférer des pouvoirs spéciaux au moyen d'une procuration authentique ou d'un acte sous seing privé.

Art. 18. Nomination, Révocation et Durée des mandats des administrateurs.

18.1 Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur rémunération, le cas échéant, et la durée de leur mandat.

18.2 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) ans et chaque administrateur doit rester en fonction jusqu'à ce qu'un successeur ait été désigné. Les administrateurs peuvent faire l'objet de réélections successives.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

18.3 Chaque administrateur est nommé à la majorité simple des actions ordinaires présentes ou représentées à une assemblée générale des actionnaires.

18.4 Chaque administrateur peut être révoqué de ses fonctions à tout moment et sans motif par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des actions ordinaires présentes ou représentées à une assemblée générale des actionnaires.

18.5 Si une personne morale est nommée en tant qu'administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner une personne physique en qualité de représentant permanent qui doit assurer cette fonction au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale peut révoquer son représentant permanent uniquement s'il nomme simultanément son successeur. Une personne physique peut uniquement être le représentant permanent d'un seul (1) administrateur de la Société et ne peut être simultanément administrateur de la Société.

Art. 19. Vacance d'un poste d'administrateur. Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, à la faillite, à la retraite ou autre, cette vacance pourra être comblée à titre temporaire et pour une durée ne pouvant excéder le mandat initial de l'administrateur qui fait l'objet d'un remplacement par les administrateurs restants jusqu'à ce que la prochaine assemblée générale d'actionnaires, appelée à statuer sur la nomination permanente d'un nouvel administrateur en conformité avec les dispositions légales applicables.

Art. 20. Convocation aux conseils d'administration.

20.1 Le conseil d'administration se réunit à la demande du président, ou de n'importe quel administrateur. Les réunions du conseil d'administration doivent être tenues par conférence téléphonique initiée depuis le Grand-Duché de Luxembourg, sauf indication contraire dans la convocation.

20.2 Une convocation écrite à toute réunion du conseil d'administration doit être adressée aux administrateurs vingt-quatre (24) heures au moins avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence devront être exposés dans la convocation. Cette convocation peut être omise si chaque administrateur y consent par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie dudit document signé constituant une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour toute réunion du conseil d'administration dont l'heure et l'endroit auront été déterminés dans une décision précédente adoptée par le conseil d'administration et qui aura été communiquée à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

20.3 Aucune convocation préalable n'est requise dans l'hypothèse où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration et renonceraient à toute formalité de convocation ou dans l'hypothèse où des décisions écrites auraient été approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration.

Art. 21. Conduite des réunions du conseil d'administration.

21.1 Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président, qui doit être un administrateur de catégorie A. Tout administrateur de catégorie B présent aux réunions du conseil d'administration est chargé de la tenue du procès-verbal des réunions du conseil d'administration.

21.2 Le président doit présider toute réunion du conseil d'administration, mais, en son absence, le conseil d'administration peut nommer un autre administrateur en qualité de président temporaire par une décision adoptée à la majorité des administrateurs présents.

21.3 Un administrateur d'une catégorie d'administrateurs donnée peut participer à toute réunion du conseil d'administration en désignant comme mandataire un autre administrateur de la même catégorie d'administrateurs par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen analogue de communication, la copie d'une telle désignation constituant une preuve suffisante d'un tel mandat. Un administrateur pourra représenter un ou plusieurs administrateurs de la même catégorie.

21.4 Les réunions du conseil d'administration peuvent aussi être tenues par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication autorisant les personnes participant à de telles réunions de s'entendre les unes les autres de manière continue et permettant une participation effective à ces réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaudra à une participation en personne.

21.5 Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer ou statuer que si la moitié au moins des administrateurs, étant administrateurs de catégorie A et au moins un (1) administrateur de catégorie B est présente ou représentée. Dans l'hypothèse où un administrateur de catégorie C a été nommé, le conseil d'administration ne peut valablement délibérer ou statuer que si au moins trois (3) administrateurs de catégorie A, au moins un (1) administrateur de catégorie B et au moins un (1) administrateur de catégorie C sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

21.6 Toutes les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, le président n'a pas d'une voix prépondérante.

21.7 Sauf disposition contraire de la Loi, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt dans une opération soumise à l'autorisation du conseil d'administration qui serait contraire aux intérêts de la Société, doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et cette déclaration doit être actée dans le procès-verbal du conseil d'administration. L'administrateur concerné ne peut prendre part ni aux discussions relatives à cette opération, ni au vote y afférent. Ce conflit d'intérêts doit également faire l'objet d'une communication aux actionnaires, lors de la prochaine

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

assemblée générale des actionnaires, et avant toute prise de décision de l'assemblée générale des actionnaires sur tout autre point à l'ordre du jour.

21.8 Les règles du conflit d'intérêts ne s'appliquent pas lorsque la décision du conseil d'administration se rapporte à des opérations courantes, conclues à des conditions normales.

21.9 Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, adopter des décisions par voie circulaire en exprimant son consentement par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen analogue de communication. Les administrateurs peuvent exprimer leur consentement séparément, l'intégralité des consentements constituant une preuve de l'adoption des décisions. La date d'adoption de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 22. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration doit être signé par le président du conseil d'administration, ou en son absence, par le président temporaire, ou par deux (2) administrateurs présents, dont la signature de l'administrateur de catégorie B. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par le président du conseil d'administration ou par deux (2) administrateurs présents, dont la signature de l'administrateur de catégorie B.

Art. 23. Relations avec les tiers.

23.1 La Société est engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe de deux (2) administrateurs de catégorie A et d'un (1) administrateur de catégorie B ou (ii) par la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration dans les limites d'une telle délégation.

23.2 Dans les limites de la gestion journalière, la Société est engagée à l'égard des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration, agissant individuellement ou conjointement dans les limites d'une telle délégation.

E. Audit et Surveillance de la société

Art. 24. Commissaire aux comptes.

24.1 Les opérations de la Société feront l'objet d'une surveillance par un ou plusieurs commissaires aux comptes. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera la durée de leurs fonctions, qui ne pourra excéder six (6) ans.

24.2 Tout commissaire aux comptes peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

24.3 Les commissaires aux comptes ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

24.4 Si l'assemblée générale des actionnaires de la Société désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, l'obligation de nommer un (des) commissaire (s) aux comptes est supprimée.

24.5 Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des actionnaires uniquement pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 25. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 26. Comptes annuels - Affectation des bénéfices.

26.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil d'administration dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

26.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5 %) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

26.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire apporteur y consent.

26.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

26.5 Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

26.6 Les distributions aux actionnaires seront effectuées en proportion du nombre d'actions ordinaires qu'ils détiennent dans la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 27. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

27.1 Le conseil d'administration peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes dans le respect des conditions prévues par la Loi.

27.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux actionnaires sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts.

G. Liquidation

Art. 28. Liquidation.

28.1 En cas de dissolution de la Société, conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

28.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera réparti entre les actionnaires en proportion du nombre des actions ordinaires qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 29. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

2. La première assemblée générale des actionnaires sera tenue en 2014.

3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués au cours du premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Les vingt-sept mille (27.000) actions ordinaires émises ont été intégralement souscrites par Frasia Property Limited Partnership agissant par son general partner Frasia Property (GP) Limited, susmentionnée, pour un prix de vingt-sept mille Livres Sterling (GBP 27.000).

Toutes les actions ordinaires souscrites par Frasia Property Limited Partnership agissant par son general partner Frasia Property (GP) Limited, susmentionnée, ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire de sorte que le montant de vingt-sept mille Livres Sterling (GBP 27.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total d'un montant de vingt-sept mille Livres Sterling (GBP 27.000) est entièrement affecté au capital social de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par ou posées par l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents euros.

Décisions des actionnaires

Les actionnaires constituants, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les décisions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels du premier exercice social de la Société qui se tiendra en 2014:

- Monsieur James Wintringham Owen, né à Londres (Royaume-Uni), le 16 juillet 1950, résidant professionnellement au 8 th Floor, 155 Bishopsgate, Londres EC2M 3XJ (Royaume-Uni), en qualité d'administrateur de catégorie A de la Société;

- Monsieur John Osborn, né à Dorchester (Royaume-Uni), le 13 juillet 1967, résidant professionnellement au 8 th Floor, 155 Bishopsgate, Londres EC2M 3XJ (Royaume-Uni), en qualité d'administrateur de catégorie A de la Société; et

- Monsieur Jean-Louis Camuzat, né à Fontenay aux Roses (France), le 1 er septembre 1963, résidant professionnellement au 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en qualité d'administrateur de catégorie B de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

3. La personne suivante est nommée en tant que réviseur d'entreprises agréés jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes du premier exercice social de la Société qui se tiendra en 2014:

PricewaterhouseCoopers, une société coopérative constituée et existant sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous section B numéro 65477.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate, sur demande de la comparante, que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WEYDERT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 février 2013. Relation: EAC/2013/2226. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013025880/729.

(130031269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Ancelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 174.035.

—

In the year two thousand and twelve, on the twenty eighth of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Anvilux 1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.397, holding 4,716 ordinary shares in the share capital of the Company; and

Anvilux 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.429, holding 11,784 ordinary shares in the share capital of the Company;

here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, residing in Luxembourg by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, are the shareholders (the "Shareholders") of Ancelux S.à r.l.., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 7 December 2012, whose articles of incorporation have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Articles"). The Articles have not been amended since then.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Conversion of the nominal value of the shares of the Company from one US Dollar (USD 1.-) to one US Dollar cent (USD 0.01) so that the existing sixteen thousand five hundred (16,500) shares are converted into one million six hundred fifty (1,650,000) shares.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of eighty-three thousand five hundred US Dollars (USD 83,500.-) so as to raise it from its present amount of sixteen thousand five hundred US Dollars (USD 16,500.-) to one hundred thousand US Dollars (USD 100,000.-) by the issue of eight million three hundred fifty (8,350,000) new shares with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0.01) each and having the rights and obligations set out in the Articles (the "New Shares") and subsequent amendment of article 5 of the Articles of the Company to be reflected in the third resolution.

3. Full restatement of the Articles of the Company.

4. Miscellaneous.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

First resolution

The Shareholders resolve to convert the nominal value of the shares of the Company from one US Dollar (USD 1.-) to one US Dollar cent (USD 0.01) so that the existing sixteen thousand five hundred (16,500) shares are converted into one million six hundred fifty (1,650,000) shares.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of eighty-three thousand five hundred US Dollars (USD 83,500.-) so as to raise it from its present amount of sixteen thousand five hundred US Dollars (USD 16,500.-) to one hundred thousand US Dollars (USD 100,000.-) by the issue of eight millions three hundred fifty (8,350,000) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each and having the rights and obligations set out in the Articles (the "New Shares").

Subscription and Payment

- Anvilux 1 S.à r.l., aforementioned, declares to subscribe to the ownership of one million one hundred thirteen thousand five hundred seventy-seven (1,113,377) shares for an aggregate amount of eleven thousand one hundred thirty-three US Dollars and seventy-seven cents (USD 11,133.77), to be paid up by a contribution in cash, entirely allocated to the share capital of the Company.

- Anvilux 2 S.à r.l., aforementioned, declares to subscribe to the ownership of two million seven hundred eighty-one thousand four hundred forty one (2,781,441) shares for an aggregate amount of twenty-seven thousand eight hundred fourteen US Dollars and forty-one cents (USD 27,814.41), to be paid up by a contribution in cash, entirely allocated to the share capital of the Company.

- Jasmine Ventures Pte Ltd., a limited company, having its registered office at 168 Robinson Road #37-01, Capital Tower, Singapore 068912, declares to subscribe to the ownership of one million one hundred sixty-five thousand eight hundred forty-two (1,165,842) shares for an aggregate amount of eleven thousand six hundred fifty-eight US Dollars and forty-two cents (USD 11,658.42), to be paid up by a contribution in cash, entirely allocated to the share capital of the Company.

- AlpInvest Partners Co-Investments 2009 C.V., a Dutch commanditaire vennootschap, having its registered office at Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, The Netherlands, declares to subscribe to the ownership of eight hundred thirty-one thousand nine hundred twelve (831,912) shares for an aggregate amount of eight thousand three hundred nineteen US Dollars and twelve cents (USD 8,319.12), to be paid up by a contribution in cash, entirely allocated to the share capital of the Company.

- AlpInvest Partners Co-Investments 2010 II C.V., a Dutch commanditaire vennootschap, having its registered office at Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, The Netherlands, declares to subscribe to the ownership of four hundred seventeen thousand two hundred five (417,205) shares for an aggregate amount of four thousand one hundred seventy-two US Dollars and five cents (USD 4,172.05), to be paid up by a contribution in cash, entirely allocated to the share capital of the Company.

- Spectrum Equity Investors V, L.P., having its registered office at 333 Middlefield Road Suite 200, Menlo Park, California 94025, declares to subscribe to the ownership of eight hundred twenty-eight thousand eight hundred thirty (828,830) shares for an aggregate amount of eight thousand two hundred eighty-eight US Dollars and thirty cents (USD 8,288.30), to be paid up by a contribution in cash, entirely allocated to the share capital of the Company.

- Spectrum V Investment Managers' Fund, L.P., having its registered office at 333 Middlefield Road Suite 200, Menlo Park, California 94025, declares to subscribe to the ownership of three thousand nine hundred fourteen (3,914) shares for an aggregate amount of thirty-nine US Dollars and fourteen cents (USD 39.14), to be paid up by a contribution in cash, entirely allocated to the share capital of the Company.

- Esta Investments Pte Ltd, having its registered office at 60B Orchard Road #06-18, Tower 2 The Atrium@Orchard, Singapore, declares to subscribe to the ownership of one million one hundred sixty-five thousand eight hundred forty-two (1,165,842) shares for an aggregate amount of eleven thousand six hundred fifty-eight US Dollars and forty-two cents (USD 11,658.42), to be paid up by a contribution in cash, entirely allocated to the share capital of the Company.

- Anvil Capital Partners, L.P., having its registered office at 120 Kearny Street -25th Floor, San Francisco, California 94104, declares to subscribe to the ownership of forty-one thousand six hundred thirty seven (41,637) shares for an aggregate amount of four hundred sixteen US Dollars and thirty seven cents (USD 416.37), to be paid up by a contribution in cash, entirely allocated to the share capital of the Company.

Such contribution in cash is now at the disposal of the Company, proof of which has been produced to the undersigned notary.

Jasmine Ventures Pte Ltd., AlpInvest Partners Co-Investments 2009 C.V., AlpInvest Partners Co-Investments 2010 II C.V., Spectrum Equity Investors V, L.P., Spectrum V Investment Managers' Fund, L.P., Esta Investments Pte Ltd. and Anvil Capital Partners, L.P. are now referred to as the "New Shareholders".

The Shareholders and the New Shareholders resolve to subsequently amend article 5, paragraph 1, of the Articles of the Company, which shall be reflected in the third resolution below.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Third resolution

The Shareholders and the New Shareholders resolve to fully restate the Articles of the Company which shall now read as follows:

"A. Purpose - Duration - Name - Registered Office

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of "Ancelux S.àr.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "1915 Law") and, the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law (the "Luxembourg Law"). as well as by the present articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. The purpose of the Company shall be to act as the manager and unlimited shareholder of Ancelux Topco S.C.A., a société en commandite par actions incorporated under the 1915 Law.

The Company shall also act as the manager and unlimited shareholder of a management investment vehicle to be formed for the primary purpose of investing in Ancelux Topeo S.C.A..

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;

- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;

- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at one hundred thousand US Dollars (USD 100,000) represented by ten millions (10,000,000) shares with a par value of one cent US Dollars (USD 0.01) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. The shares held by the sole partner are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more partners, the shares are transferable to non-partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

Any Transfer of shares are subject to the following provisions.

No Investor may Transfer, directly or indirectly, all or any portion of such Investor's shares, except in connection with a Transfer of such Investor's shares in Ancelux Topco S.C.A. in accordance with the terms of any shareholders' agreement that may be entered into between the shareholders of Ancelux Topco S.C.A. from time to time. In the event an Investor makes a Transfer of all or any portion of its shares in Ancelux Topco S.C.A. in accordance with the terms of any shareholders' agreement that may be entered into between the shareholders of Ancelux Topco S.C.A. from time to time, such Investor shall be required to Transfer, and to the extent permissible, shall be deemed to have Transferred (provided that such Transfer shall be notified to the Company in order to be valid vis-à-vis the Company and third parties), a proportionate amount of its shares to such acquiror (a "Permitted Transferee"). The Permitted Transferee must, prior to any such Transfer, have executed and delivered such documents that may be requested by the Company in a form reasonably acceptable to the Board of Managers.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

In addition to any other restrictions on Transfer contained in this article 6 or in any shareholders' agreement that may be entered into between the partners from time to time, each Investor agrees that in no event may any Transfer of shares by any Investor be made:

i. to any Person who lacks the legal right, power or capacity to own shares, as applicable;

ii. for as long as the Company is a partnership for U.S. federal income tax purposes, if such Transfer would, in the opinion of counsel to the Company, be reasonably likely to cause any portion of the assets of the Company to be treated as "plan assets" pursuant to the Plan Asset Regulations (or comparable Law or regulation);

iii. if such Transfer would be reasonably likely to cause the Company to cease to be classified as a partnership or cease to qualify for any safe harbor resulting in classification as a partnership for U.S. federal or income tax purposes;

iv. if such Transfer requires the registration or other qualification of such shares pursuant to any applicable securities laws; or

v. if in the reasonable determination of the Board of Managers, such Transfer would require the prior consent of any regulatory agency and such prior consent has not been obtained.

For the avoidance of doubt, the provisions of this article 6 (except approval of partners for the purpose of article 189 of the Luxembourg Law) apply to any indirect Transfer of any Shares, including the Transfer of any interest in the partners or any other parent company holding directly or indirectly any interest in the Shares (but excluding any Transfer of an interest in a partner in which the ultimate parent company of the relevant partner does not change).

Any attempted Transfer of shares in contravention of this article 6 or the provisions of any shareholders' agreement that may be entered into between the partners from time to time, shall be null and void ab initio, and the Company shall not recognize or be bound by any attempted Transfer on the register of shares of the Company and shall (acting in its capacity as a manager of Ancelux Topco S.C.A.) cause Ancelux Topco S.C.A. to do the same.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the decision of the sole partner or, should this happen, by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

The Company may repurchase, redeem and/or cancel its shares subject as provided in the 1915 Law.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management - Committees

Art. 10. The Company shall be managed by a board of managers initially constituted by four (4) managers (the "Board of Managers"). The general meeting of partners may decide to appoint managers of different classes, including class A managers (the "Class A Manager(s)") and one (1) class B manager (the "Class B Manager" and together with the Class A Manager the "Managers"). Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

For the avoidance of doubt, subject to the Spectrum Funds' right to propose for appointment one Class B Manager, the number of the Managers may be increased or decreased upon proposal of the Permira Funds from time to time.

The Managers need not to be partners and shall be elected by a resolution of the partners for an unlimited duration. The three (3) Class A Manager(s) shall be nominated for appointment by the Permira Funds for so long as the Permira Funds and their Affiliates beneficially own in the aggregate at least 25% of the outstanding issued shares of Ancelux Topco S.C.A.. The one (1) Class B Manager shall be nominated for appointment by the Spectrum Funds for so long as the Spectrum Funds and their Affiliates beneficially own in the aggregate at least 50% of the number of shares in Ancelux Topco S.C.A. owned by them as of 28 December 2012 (without giving effect to any reduction in ownership resulting from a Transfer of the shares in Ancelux Topco S.C.A. in connection with a Tag-Along Sale as set forth in any shareholders' agreement that may be entered into between the shareholders of Ancelux Topco S.C.A. (that does not result in a Change of Control)).

The foregoing provisions of this article 10 shall be limited in the manner set forth in any shareholders' agreement that may be entered into between the partners from time to time.

A Manager may be removed upon proposal of respectively the Permira Funds in case of the Class A Manager and by the Spectrum Funds in case of the Class B Manager with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the partners.

Art. 11. The Board of Managers or the chairman or any Manager shall be entitled to convene any meeting of the Board of Managers, as determined by any shareholders' agreement that may be entered into between the partners from time to time.

Any meeting of the Board of Managers shall be called on at least three (3)

Business Days notice to each Manager either personally, by telephone, by mail, by telecopy, by electronic mail or by any other means of communication.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The Board of Managers may choose from among the Class A Manager(s) a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the partners.

The chairman shall preside at all meetings of partners and the Board of Managers, but in his absence the Managers or the Board of Managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The Board of Managers may validly debate and take decisions at a meeting of the Board of Managers without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers present or represented have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant meeting, in person or by an authorized representative.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another Manager as his proxy. One Manager can represent more than one of his/her co-Managers.

The Board of Managers can deliberate or act validly at a meeting of the Board of Managers only if at least a majority of the Managers is present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting provided that, prior to a Governance Event, each Class A Manager shall be entitled to two votes at any meeting. Certain decisions may require prior written consent from a specified majority of the Shareholders other than the Permira Funds, according to any shareholders' agreement that may be entered between the partners from time to time.

If a quorum shall not be present at any meeting of the Board of Managers, the Manager(s) present thereat may adjourn the meeting from time to time.

In the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a Manager, officer or employee in the other contracting party), such Manager shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such Manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of partners.

Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Promptly upon receiving the last consent required for a resolution of the Board of Managers or any committee thereof, to be adopted, the chairman of the Board of Managers shall give written notice thereof to each Manager.

Notwithstanding anything herein to the contrary, certain actions of the Group are subject to the approval of certain partners as expressly provided in the Shareholders' Agreement of the Company entered into by the partners, as amended from time to time.

Observer

Each of the AlpInvest Funds, Jasmine, Esta and the Spectrum Funds shall have the right to designate (and remove) one observer to the Board of Managers or any committee thereof, subject and according to any shareholders' agreement that may be entered into between the partners from time to time.

Committees

The Board of Managers shall establish an audit committee and a compensation committee, the composition and authority of each to be determined by the Board of Managers, subject to the terms of the shareholders' agreement of the Company entered into by the partners, as amended from time to time. The Board of Managers may establish any initial or additional committees of the Board of Managers as approved by such Board of Managers, the composition and authority of each to be determined from time to time by such Board of Managers, subject to the terms of the shareholders' agreement of the Company entered into by the partners, as amended from time to time.

The meetings of any committee shall be organized as the Board of Managers' meeting are.

Art. 12. The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or by any two Managers.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or jointly by any two Managers.

Art. 13. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the resolution of the partners fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the Board who may constitute committees deliberating under such terms as the Board shall determine. It may also confer all powers and

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

special mandates to any persons who need not be Managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 14. The Company will be bound by the sole signature of any Manager or, in case classes of Managers are created, by the joint signature of any two Managers of the Company including at least one Class A Manager (if any is appointed) or by the joint or single signature of any Manager or person(s) to whom specific signatory powers shall have been delegated by the Board of Managers.

Art. 15. To the extent permissible under Luxembourg Law and provided that, to the extent applicable, discharge has been granted by the general meeting of partners for any liability resulting from the performance of their duties, the Managers, auditor, secretary and other officers, servants or agents for the time being of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company from and against all actions, costs, charges, losses, damages and expenses, which they or any of them shall or may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in, or omitted, on or about the execution of their duty or supposed duty or in relation thereto except such (if any) as they shall incur or sustain by or through their own willful act, neglect or default respectively and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the 1915 Law, and none of them shall be answerable for the act, receipts, neglects or defaults of the other or others of them, or for joining in any receipt for the sake of conformity, or for any bankers or other persons with whom any moneys or effects belonging to the Company shall or may be lodged or deposited for safe custody, or for any bankers, brokers, or other persons into whose hands any money or assets of the Company may come, or for any defect of title of the Company to any property purchased, or for the insufficiency or deficiency or defect of title of the Company, to any security upon which any moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage occasioned by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the execution of their respective offices or in relation thereto, except the same shall happen by or through their own willful neglect or default respectively.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 16. Each partner shall have one vote for every share of which he is the holder.

The partners' resolutions are only valid if they are passed by partners holding more than half of the shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the partners shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of shares represented, provided that certain decisions may require prior written consent from a specified majority of the partners other than the Permira Funds, according to any shareholders' agreement that may be entered between the partners from time to time.

Partners may not change the nationality of the Company or oblige any of the partners to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the partners.

Any resolution to change these Articles (including a change to the registered office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the partners representing three quarters of the shares.

A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with the Luxembourg Law.

A meeting of partners may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the partners have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant partners' meeting, in person or by an authorised representative.

A partner may be represented at a partner's meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a partner

If at the time the Company has no more than twenty-five partners, partners' resolutions may be passed by written vote of partners rather than at a partners' meeting provided that each partner receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing. Promptly upon receiving the last consent required for a resolution of partners of the Company, to be adopted, the chairman of the Board of Managers shall give written notice thereof to each partner.

The majority requirements applicable to the adoption of resolutions by a partner's meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of partners. Except where required by the Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of partners. Written resolutions of partners shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of partners' votes subject to the above provisions, irrespective of whether all partners have voted or not.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 17. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 18. Each year, as at the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole partner or distributed among the partners. However, the sole partner or, as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 20. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of the 1915 Law.

G. Definition

Art. 21. For the purposes of the present Articles, the following terms have the following meaning when used herein:

"Affiliate" shall mean, with respect to any Person, another Person Controlled directly or indirectly by such first Person, Controlling, directly or indirectly, such first Person or directly or indirectly under the same Control as such first Person, and "Affiliated" shall have a meaning correlative to the foregoing.

"AlpInvest Funds" shall mean AlpInvest Partners Co-Investments 2009 C.V. and AlpInvest Partners Co-Investments 2010 II C.V.

"Ancelux Topco S.C.A. " shall mean a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

"Business Day" shall mean a day on which banks are open for business in the State of New York and the country of Luxembourg (which, for avoidance of doubt, shall not include Saturdays, Sundays and public holidays in either of these localities).

"Change of Control" shall mean (i) the direct or indirect sale, transfer or conveyance or other disposition (other than by way of merger or consolidation), in one or a series of related transactions, of all or substantially all of the properties and assets of the Group (taken as a whole) to any Person (or group of Persons acting in concert); (ii) the consummation of any transaction or related series of transactions (including any merger or consolidation) the result of which is that any Person (or group of Persons acting in concert) becomes beneficial owner of a majority of the economic interest in Ancelux Topco S.C.A.; or (iii) any event which results in the Permira Funds ceasing to have the ability to elect a majority of the members of the Board of Managers of the Company.

"Control" shall mean with respect to a Person (other than an individual) (a) direct or indirect ownership of more than 50% of the voting securities of such Person, (b) the right to appoint, or cause the appointment of, more than 50% of the members of the board of directors (or similar governing body) of such Person and (c) the right to manage, or direct the management of, on a discretionary basis the assets of such Person, and, for the avoidance of doubt, a general partner is deemed to Control a limited partnership and, solely for the purposes of any shareholders' agreement that may be entered into between the partners of the Company from time to time, a fund advised or managed directly or indirectly by a Person shall also be deemed to be Controlled by such Person (and the terms "Controlling" and "Controlled" shall have meanings correlative to the foregoing).

"Esta" means Esta Investments Pte Ltd.

"Governance Event" exists when the Permira Funds and their Affiliates cease to beneficially own in the aggregate at least 25% of the outstanding issued Ancelux Topco S.C.A.'s shares.

"Group" shall mean the Company, Ancelux Topco S.C.A. and Ancelux Topco S.C.A.'s direct and indirect Subsidiaries.

"Group Company" shall mean any member of the Group.

"Investors" shall mean (i) each of the Alpinvest Funds, Jasmine, Esta and the Spectrum Funds and each of their Permitted Transferees and any other Person who becomes an "Investor" according to any shareholders' agreement that may be entered into between the partners from time to time and (ii) the Permira Funds and their respective Permitted Transferees.

"Jasmine" shall mean JASMINE VENTURES PTE LTD.

"Permira Funds" shall mean Anvilux 1 S.ár.l. a société á responsabilité limitée organized and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.397 and Anvilux 2 S.à r.l., a société á responsabilité limitée organized and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.429, as their names or registered office may change from time to time.

"Permitted Transferee" shall have the meaning set forth in article 6. of these Articles.

"Person" shall mean a natural person, partnership, corporation, limited liability company, business trust, joint stock company, trust, unincorporated association, joint venture or other entity or organization.

"Plan Asset Regulations" shall mean the regulations promulgated by the United States Department of Labor included in 29 CFR § 2510.3-101 (as effectively modified by Section 3(42) of the United States Employee Retirement Income Security Act of 1974, as amended), as the same may be amended from time to time.

"Spectrum Funds" means Spectrum Equity Investors V, L.P. and Spectrum V Investment Managers' Fund, L.P.

"Subsidiary" shall mean a Person that is Controlled directly or indirectly by another Person.

"Transfer" shall mean a transfer, sale, assignment, pledge, hypothecation or other disposition by a Person of a legal or beneficial interest in another Person, whether directly or indirectly, including pursuant to the creation of a derivative security, the grant of an option or other right, by operation of Law or by any disposition of an interest in any parent holding company of such Person (but excluding any Transfer of a limited partnership interest in a private equity or similar investment fund (i) in which the value of such fund's investment in the Group represents less than half of the value of such fund's investments in all other Persons at such time or (ii) that satisfied or would have satisfied the requirements of clause (i) as of the date hereof and has at least 30 investors at such time)."

Statement

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg, On the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant le soussigné, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Anvilux 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant un capital social de USD 30.000,-, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.397;

Anvilux 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant un capital social de USD 30.000,-, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.429;

ici représentées par Madame Alexia UHL, employée privée, résidant à Luxembourg en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesdites parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, sont les associés (les "Associés") de Ancelux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, non encore immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la "Société") et constituée en vertu d'un acte rédigé par le notaire instrumentant en date du 7 décembre 2012, dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de convertir la valeur nominale des parts sociales de la Société d'un US Dollar (USD 1,-) à un centime d' US Dollar (USD 0,01) afin que les seize mille cinq cent (16.500) parts sociales existantes soient converties en un million six cent cinquante mille (1.650.000) parts sociales.

2. Décision d'augmenter le capital de la Société d'un montant de quatre-vingt-trois mille cinq cent US Dollars (USD 83.500,-) afin de le porter de son montant actuel de seize mille cinq cent US Dollars (USD 16.500,-) à un montant de cent mille US Dollars (USD 100.000,-) par l'émission de huit millions trois cent cinquante mille (8.350.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un centime d' US Dollar (USD 0,01) chacune et ayant les droits et obligations

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

détaillés dans les Statuts (les "Nouvelles Parts Sociales") et modification subséquente de l'article 5 des Statuts qui sera reflétée dans la troisième résolution.

3. Refonte totale des Statuts de la Société.

4. Divers.

Première résolution

Les Associés décident de convertir la valeur nominale des parts sociales de la Société de un US Dollar (USD 1,-) à un centime d'US Dollar (USD 0,01) afin que les seize mille cinq cent (16.500) parts sociales existantes soient converties en un million six cent cinquante mille (1.650.000) parts sociales.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital de la Société d'un montant de quatre-vingt-trois mille cinq cent US Dollars (USD 83.500,-) afin de le porter de son montant actuel de seize mille cinq cent US Dollars (USD 16.500,-) à un montant de cent mille US Dollars (USD 100.000,-) par l'émission de huit millions trois cent cinquante mille (8.350.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un centime d' US Dollar (USD 0,01) chacune et ayant les droits et obligations détaillés dans les Statuts (les "Nouvelles Parts Sociales").

Les Nouvelles Parts Sociales seront souscrites comme suit:

- Anvilux 1 S.à r.l., susmentionnée, déclare souscrire à un million cent treize mille trois cent soixante-dix-sept (1.113.377) parts sociales pour un montant total de onze mille cent trente-trois US Dollars et soixante-dix-sept centimes (USD 11.133,77) qui seront payées par un apport en espèces, entièrement alloué au capital social de la Société.

- Anvilux 2 S.à r.l., susmentionnée, déclare souscrire à deux millions sept cent quatre-vingt-un mille quatre cent quarante et une (2.781.441) parts sociales pour un montant total de vingt-sept mille huit cent quatorze US Dollars et quarante et un centimes (USD 27.814,41), qui seront payées par un apport en espèces, entièrement alloué au capital social de la Société.

- Jasmine Venture PTE Ltd., une limited company, ayant son siège social à 168 Robinson Road #37-01, Capital Tower, Singapore 068912, déclare souscrire à un million cent soixante-cinq mille huit cent quarante-deux (1.165.842) parts sociales pour un montant total de onze mille six cent cinquante-huit US Dollars et quarante-deux centimes (USD 11.658,42), qui seront payées par un apport en espèces, entièrement alloué au capital social de la Société.

- AlpInvest Partners Co-Investments 2009 C.V., une commanditaire vennootschap, ayant son siège social à Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, Pays-Bas, déclare souscrire à huit cent trente-et-un mille neuf cent douze (831.912) parts sociales pour un montant total de huit mille trois cent dix-neuf US Dollars et douze centimes (USD 8.319,12), qui seront payées par un apport en espèces, entièrement alloué au capital social de la Société.

- AlpInvest Partners Co-Investments 2010 II C.V., une commanditaire vennootschap, ayant son siège social à Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, Pays-Bas, déclare souscrire à quatre cent dix-sept mille deux cent cinq (417.205) parts sociales pour un montant total de quatre mille cent soixante-douze US Dollars et cinq centimes (USD 4.172,05), qui seront payées par un apport en espèces, entièrement alloué au capital social de la Société.

- Spectrum Equity Investors V, L.P., ayant son siège social à 333 Middlefield Road Suite 200, Menlo Park, California 94025, huit cent vingt-huit mille huit cent trente (828.830) parts sociales pour un montant total de huit mille deux cent quatre-vingt-huit US Dollars et trente centimes (USD 8.288,30), qui seront payées par un apport en espèces, entièrement alloué au capital social de la Société.

- Spectrum V Investment Managers' Fund, L.P., ayant son siège social à 333 Middlefield Road Suite 200, Menlo Park, California 94025, trois mille neuf cent quatorze (3.914) parts sociales pour un montant total de trente-neuf US Dollars et quatorze centimes (USD 39.14), qui seront payées par un apport en espèces, entièrement alloué au capital social de la Société.

- Esta Investments Pte Ltd., ayant son siège social à 60B Orchard Road #06-18, Tower 2 The Atrium@Orchard, Singapore déclare souscrire à un million cent soixante-cinq mille huit cent quarante-deux (1.165.842) parts sociales pour un montant total de onze mille six cent cinquante-huit US Dollars et quarante-deux centimes (USD 11.658,42), qui seront payées par un apport en espèces, entièrement alloué au capital social de la Société.

- Anvil Capital Partners, L.P., une limited partnership, ayant son siège social à 120 Kearny Street - 25th Floor, San Francisco, California 94104, déclare souscrire à quarante-et-un mille six cent trente-sept (41.637) parts sociales pour un montant total de quatre cent seize US Dollars et trente-sept centimes (USD 416,37), qui seront payées par un apport en espèces, entièrement alloué au capital social de la Société.

Cet apport en numéraire est maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire soussigné.

Jasmine Ventures Pte Ltd., AlpInvest Partners Co-Investments 2009 C.V., AlpInvest Partners Co-Investments 2010 II C.V., Spectrum Equity Investors V, L.P., Spectrum V Investment Managers' Fund, L.P., Esta Investments Pte Ltd. et Anvil Capital Partners, L.P. sont les "Nouveaux Associés".

Les Associés et les Nouveaux Associés décident de modifier de façon subséquente l'article 5, paragraphe 1, des Statuts de la Société, qui sera reflétée dans la troisième résolution ci-dessous.

Troisième résolution

Les Associés et les Nouveaux Associés décident de modifier de procéder à une refonte totale des Statuts de la Société, qui se liront désormais comme suit:

"A. Nom - Durée - Objet - Siège - Social

Art. 1 er . Il est formé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Ancelux S.àr.l." (ci-après la "Société") laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915"), et les lois du Grand Duché du Luxembourg incluant la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet d'agir en tant que gérant et associé commandité de Ancelux Topco S.C.A., une société en commandite par actions constituée en vertu de la Loi de 1915.

La Société a pour objet également d'agir en tant que gérant et associé commandité d'une société management d'investissement, constituée afin d'investir principalement dans Ancelux Topco S.C.A.

La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société peut également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- Accorder des prêts sans limitation à ses filiales, sociétés liées et/ou toutes autres sociétés, y compris, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital;

- Accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et/ou, plus généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de toute autre société ou personne.

- entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autres en rapport avec son objet social.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe qu'elle autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cent mille US Dollars (USD 100.000,-) représenté par dix millions (10.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de US Dollar (USD 0.01) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

Art. 6. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

Tout transfert de parts sociales est assujetti aux dispositions suivantes.

Aucun Investisseur ne peut Transférer, directement ou indirectement, toutes ou parties de ces parts sociales d'Investisseur, excepté dans le cas d'un Transfert de ces parts sociales d'Investisseur à Ancelux Topco S.C.A. conformément aux dispositions de tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu de temps à autre entre les actionnaires de Ancelux Topco S.C.A.. Dans le cas où un Investisseur procède à un Transfert de tout ou partie de ces actions dans Ancelux Topco S.C.A. conformément aux dispositions de tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu de temps à autre entre les

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

actionnaires de Ancelux Topco S.C.A., cet Investisseur pourra être dans l'obligation de Transférer, et dans la mesure du possible, sera considéré comme ayant Transféré (étant entendu que ce Transfert devra être notifié à la Société afin d'être valable vis-à-vis de la Société et des tiers), un montant proportionnel de ses parts sociales à cet acquéreur (un "Cessionnaire Autorisé"). Le Cessionnaire Autorisé devra, avant tout Transfert de la sorte, avoir exécuté et délivré les documents qui pourraient être demandés par la Société dans une forme raisonnablement acceptable par le Conseil de Gérance.

En sus de toutes autres restrictions au Transfert contenues dans cet article 6 ou dans tout pacte d'associés qui peut être conclu de temps à autre entre les associés, chaque Investisseur donne son accord pour qu'en aucun cas, un Transfert de parts sociales par un Investisseur ne soit fait:

i. au bénéfice de toute Personne qui est dépourvue du droit, capacité et pouvoir de détenir des parts sociales, selon le cas;

ii. pour autant que la Société est considéré comme un partnership pour les besoins de revenus fiscaux US, si ce Transfert a pour effet, selon l'avis du conseiller de la Société, de qualifier une partie des actifs de la Société comme des "plan assets" selon le Règlement Plan Asset (ou toute autre Loi ou règlement);

iii. si ce Transfert a raisonnablement pour conséquence que la Société cesse d'être considérée comme un partnership ou cesse de prétendre à des safe harbor résultant de sa classification en partnership pour les besoins de revenus fiscaux US;

iv. si ce Transfert requiert l'enregistrement ou autre qualification de ces parts sociales conformément aux lois sur les titres en vigueur;

v. si, selon l'avis raisonnable du Conseil de Gérance, ce Transfert requiert l'accord préalable de toute autorité de régulation et que cet accord préalable n'a pas été obtenu.

Pour éviter tout doute, les dispositions de cet article 6 (excepté en ce qui concerne l'approbation des associés au regard de l'article 189 de la Loi luxembourgeoise) s'appliquent à tout Transfert indirect de toutes Parts Sociales, y compris le Transfert de tout intérêt dans les associés ou toute autre société parente détenant directement ou indirectement tout intérêt dans les Parts Sociales (mais à l'exclusion de tout Transfert d'un intérêt dans un associé dans lequel la société parente ultime de l'associé concerné ne change pas).

Toute tentative de Transfert de parts sociales en violation de cet article 6 ou des dispositions de tout pacte d'associés qui peut être conclu de temps à autre entre les associés, sera nul et non avenu ab initio, et la Société ne reconnaîtra pas et ne sera pas liée par toute tentative de Transfert dans le registre de parts sociales de la Société et devra (en tant que gérant commandité de Ancelux Topco S.C.A.) s'assurer que Ancelux Topco S.C.A. agisse de la sorte également.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou si le cas se réalise, moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La Société pourra procéder au rachat, et/ou à l'annulation de ses parts sociales conformément à la Loi de 1915.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance composé initialement de quatre (4) gérants (le "Conseil de Gérance"). L'assemblée des associés pourra décider de nommer des catégories différentes de gérants, incluant des gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") et un (1) gérant de catégorie B (le "Gérant de Catégorie B", ensemble avec les Gérants de Catégorie A, les "Gérants"). Cette classification des Gérants devra être enregistrée dans les minutes de toute réunion y relative et les Gérants seront identifiés conformément à la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Afin d'écarter tout doute, sous réserve du droit des Fonds Spectrum de proposer la nomination un Gérant de Catégorie B, le nombre de Gérants pourra être augmenté ou réduit sur proposition des Fonds Permira à tout moment.

Les Gérants ne doivent pas nécessairement être associés et seront élus par résolution des associés pour une durée illimitée. Les trois (3) Gérants de Catégorie A seront proposés pour nomination par les Fonds Permira tant que les Fonds Permira et leurs Affiliés détiennent au total au moins 25% des actions souscrites en circulation de Ancelux Topco S.C.A.. L'unique (1) Gérant de Catégorie B sera proposé pour nomination par les Fonds Spectrum tant que les Fonds Spectrum et leurs Affiliés détiennent un total d'au moins 50% du nombre d'actions dans Ancelux Topco S.C.A. détenues par eux au 28 décembre 2012 (sans donner effet à toute diminution de détention du fait d'un Transfert d'actions de Ancelux Topco S.C.A. dans le cadre d'une Vente en Sortie Conjointe telle que décrite dans tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu de temps à autre entre les actionnaires de Ancelux Topco S.C.A (qui ne résultera pas en un Changement de Contrôle).

Les dispositions précédentes de l'article 10 sont limitées de la façon décrite dans tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu à tout moment entre les associés.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Un Gérant peut être révoqué sur proposition des Fonds Permira dans le cas d'un Gérant de Catégorie A et des Fonds Spectrum dans le cas d'un Gérant de Catégorie B avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

Art. 11. Le Conseil de Gérance ou le président ou tout Gérant pourra convoquer toute réunion du Conseil de Gérance, tel que déterminé par tout pacte d'associés qui peut être conclu de temps à autre entre les associés.

Toute réunion du Conseil de Gérance devra être convoquée au moins trois (3) Jours Ouvrés en avance par l'envoi d'une convocation à tout Gérant, soit personnellement, soit par téléphone, par courrier, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication.

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi les Gérants de Catégorie A un président ainsi qu'un vice-président. Il pourra alors être désigné un secrétaire, Gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès verbaux des Conseils de Gérance et des associés.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les Conseils de Gérance, cependant en son absence les Gérants ou le Conseil de Gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions à une réunion du Conseil de Gérance sans respecter les conditions et formalités de convocation si tous les Gérants présents ou représentés ont valablement renoncés aux formalités de convocation soit par écrit, ou à la réunion, en personne ou par le biais d'une personne autorisée.

Tout Gérant peut se faire représenter aux Conseils de Gérance en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre Gérant comme son mandataire. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs de ses co-Gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement à une réunion du Conseil de Gérance que si la majorité au moins des Gérants est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion, étant entendu qu'avant tout Évènement de Gouvernance chaque Gérant de Catégorie A aura droit à deux voix à toute réunion. Certaines décisions peuvent requérir un accord écrit préalable d'une majorité spécifiée des associés autres que les Fonds Permira, conformément à tout pacte d'associés qui peut être conclu de temps à autre entre les associés.

Si un quorum n'est pas atteint à une réunion du Conseil de Gérance, le(s) Gérant(s) présent(s) peut(peuvent) ajourner la réunion à tout moment.

Dans le cas où un Gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans toute affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de Gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce Gérant devra informer le Conseil de Gérance d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce Gérant à la prochaine assemblée des associés.

Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. Une réunion peut ainsi ne se tenir qu'au moyen d'une conférence téléphonique. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le Conseil de Gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise. Le plus rapidement possible après réception du dernier accord requis afin qu'une résolution du Conseil de Gérance ou de tout comité, soit adoptée, le président du Conseil de Gérance en informera par écrit chaque Gérant.

Sans préjudice de dispositions contraires dans ces Statuts, certaines actions du Groupe seront soumises à l'accord de certains associés tel qu'expressément prévu dans tout pacte d'associés qui peut être conclu de temps à autre entre les associés.

Observateur

Chacun des Fonds AlpInvest, Jasmine, Esta et les Fonds Spectrum auront le droit de désigner (et révoquer) un observateur au Conseil de Gérance ou tout comité relatif, conformément aux dispositions de tout pacte d'associés qui peut être conclu de temps à autre entre les associés.

Comités

Le Conseil de Gérance établira un comité d'audit et un comité de compensation, leurs compositions et leurs pouvoirs étant déterminés par le Conseil de Gérance, conformément aux dispositions de tout pacte d'associés qui peut être conclu de temps à autre entre les associés. Le Conseil de Gérance peut établir des comités initiaux ou additionnels au Conseil de Gérance tel qu'approuvé par le Conseil de Gérance, leurs compositions et leurs pouvoirs étant déterminés par le Conseil de Gérance, conformément aux dispositions de tout pacte d'associés qui peut être conclu de temps à autre entre les associés.

Les réunions de tout comité seront organisés de la même façon que les réunions des Conseils de Gérance.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 12. Les procès-verbaux des Conseils de Gérance seront signés par le Président et, en son absence, par le président pro-tempore qui aurait assumé la présidence d'une telle réunion ou conjointement par deux gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou conjointement par deux gérants.

Art. 13. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout Gérant ou Gérants, qui à leurs tours peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le Conseil de Gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, Gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

Art. 14. La Société sera engagée par la signature individuelle de tout Gérant ou, dans le cas où des catégories de Gérants ont été créées, par la signature conjointe de deux Gérants de la Société y compris au moins un Gérant de Catégorie A (s'il y en a un de nommé) ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le Conseil de Gérance.

Art. 15. Pour autant que la Loi luxembourgeoise l'autorise et à condition que décharge ait été accordée par l'assemblée générale des associés concernant toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions, les gérants, commissaires aux comptes, secrétaires, employés ou agents de la Société seront indemnisés sur l'actif de la Société contre toute action, coûts, charges, pertes, dommages et dépenses qu'ils auront encouru pour cause de signature de contrats ou de tout action effectuée ou omise directement ou indirectement liée à l'exercice de leurs fonctions, excepté s'ils les ont encouru suite à leur propre acte de malveillance, négligence, ou défaut et excepté selon les provisions de l'article 59 paragraphe 2 de la Loi de 1915, et aucun d'entre eux ne devra être responsable collectivement pour un acte, négligence ou défaut commis par l'un ou l'autre d'entre eux, ou pour avoir agi conjointement dans un but de conformité, ou encore pour un banquier ou toute autre personne auprès duquel des actifs de la Société pourraient être déposés, ou pour un banquier, broker ou toute autre personne dans les mains desquelles des actifs de la Société ont été remis, ou pour un défaut de titre de la Société pour l'achat de tout bien, pour l'absence ou l'invalidité de titres détenus la Société alors que des fonds de la Société ont été investis, pour toute perte ou dommage occasionné par une erreur de jugement ou d'inadvertance de leur part, pour toute perte, dommage ou inconvénients de toute sorte qui se produiraient dans l'exercice de leurs fonctions respectives ou en relation avec leurs fonctions, excepté s'ils sont causés par leur propre malveillance, négligence ou défaut.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 16. Chaque associé a droit à un vote pour chaque part sociale dont il est le détenteur.

Les résolutions des associés sont valables uniquement si elles sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié des parts sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors de la première consultation écrite, les associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes émis, quel que soit le nombre de parts sociales représentées, sous réserve que certaines décisions peuvent requérir le consentement antérieur unanime d'une majorité spécifiée des associés autres que les Fonds Permira, conformément aux dispositions de tout pacte d'associés qui peut être conclu à tout moment par les associés.

Les associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les associés.

Toute résolution modificatrice des présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être adoptée à la majorité en nombre des associés représentant les trois quarts des parts sociales.

Une résolution pour dissoudre la Société, déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou nommer les liquidateurs doit être adoptée conformément à la Loi luxembourgeoise.

Une réunion des associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans respecter toutes ou parties des exigences et formalités de convocation si tous les associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question, que ce soit par écrit ou, lors de l'assemblée générale concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

Un associé peut être représenté à une assemblée générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire ou un représentant, lequel ne doit pas nécessairement être un associé.

S'il y a moins de vingt-cinq associés dans la Société, les assemblées générales pourront être adoptées par voie de résolutions écrites des associés plutôt que lors d'une assemblée générale à la condition que chaque associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote part écrit. Le plus rapidement possible après réception du dernier accord requis afin qu'une résolution des associés, soit adoptée, le président du Conseil de Gérance en informera par écrit chaque associé.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La majorité requise pour l'adoption de résolutions par une assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites des associés. Sauf si requis par la Loi luxembourgeoise, il n'y aura pas de quorum pour l'adoption de résolutions écrites des associés. Les résolutions écrites des associés sont valablement prises immédiatement après la réception par la Société des exemplaires originaux (ou des copies envoyées par télécopieur ou des pièces jointes aux courriels) des votes des associés sous réserve des dispositions ci-dessus, indépendamment du fait si tous les Associés ont voté ou pas.

E. Exercice social - Bilan - Répartitions

Art. 17. L'exercice social commencera le 1 er janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction de tous dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

Le surplus est attribué à l'associé unique ou est distribué entre les associés. Cependant l'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve sera reporté ou alloué à une réserve spéciale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915.

G. Définitions

Art. 21. Pour les besoins de ces Statuts, les termes suivants auront la signification suivante lorsqu'ils sont utilisés dans ces Statuts:

"Affilié" signifie, relativement à une Personne, toute autre Personne Contrôlée directement ou indirectement par cette Personne, Contrôlant, directement ou indirectement, cette première Personne ou directement ou indirectement sous le Contrôle de cette première Personne.

"Ancelux Topco S.C.A." désigne une société en commandite par actions incorporée sous les Lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

"Cessionnaire Autorisé" a le sens prévu à l'article 6 de ces Statuts.

"Changement de Contrôle" désigne (i) la vente, la cession ou le transfert ou tout autre disposition (pas par le biais de fusion ou consolidation) direct ou indirect, dans une ou plusieurs transactions liées, de tout ou substantiellement tout les biens et actifs du Groupe (pris comme un tout) à toute Personne (ou un groupe de Personne agissant de concert); (ii) l'achèvement de toute transaction ou plusieurs transactions liées (qui inclut la fusion ou consolidation) qui a pour conséquence que toute Personne (ou un groupe de Personne agissant de concert) deviennent le bénéficiaire économique ultime d'une majorité des intérêts dans Ancelux Topco S.C.A.; ou (iii) tout événement qui a pour conséquence l'impossibilité pour les Fonds Permira de pouvoir élire une majorité des membres du Conseil de Gérance de la Société.

"Contrôle" s'agissant de Personne (autre qu'un individu), désigne (a) la détention directe ou indirecte de plus de 50% des droits de vote dans cette Personne, (b) le droit de nommer ou démettre de leurs fonctions plus de 50% des membres du conseil d'administration ou de gérance ou tout corps équivalent concernant cette Personne, et (c) autrement avoir le droit de gérer, ou contrôler la gérance, de façon discrétionnaire, des actifs de cette Personne, et, un général partner est considéré comme contrôlant un limited partnership et, uniquement pour les besoins de tout pacte d'associés qui peut être conclu de temps à autre entre les associés de la Société, un fond conseillé ou géré directement ou indirectement par une Personne sera aussi considéré comme étant Contrôlé par cette Personne (et "Contrôlé" et "Contrôlant" doivent être interprétés conformément).

"Esta" désigne ESTA INVESTMENTS PTE LTD.

"Évènement de Gouvernance" existe lorsque les Fonds Permira et leurs Affiliés cessent de détenir en totalité au moins 25% des actions restantes émises par Ancelux Topco SCA

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

"Filiale" désigne une Personne Contrôlée directement ou indirectement par une autre Personne.

"Fonds AlpInvest" signifie AlpInvest Partners Co-Investments 2009 C.V. et AlpInvest Partners Co-Investments 2010 II C.V.

"Fonds Permira" désigne Anvilux 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.397 et Anvilux 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.429

"Fonds Spectrum" désigne Spectrum Equity Investors V, L.P. et Spectrum V Investment Managers' Fund, L.P.

"Groupe" désigne la Société, Ancelux Topco S.C.A., et les Filiales directes ou Indirectes d'Ancelux Topco S.C.A.

"Investisseurs" désigne (i) les Fonds AlpInvest, Jasmine, Esta et les Fonds Spectrum et chacun des Cessionnaires Autorisés et toute autre Personne qui devient un "Autre Investisseur" conformément à tout pacte d'associés qui peut être conclu de temps à autre entre les associés de la Société, (ii) les Fonds Permira et leurs Cessionnaires Autorisés respectifs.

"Jasmine" désigne JASMINE VENTURES PTE LTD.

"Jours Ouvrés" désigne un jour où les banques sont normalement ouvertes dans l'Etat de New York et dans les états de Singapour et Luxembourg (ce qui n'inclut pas les samedi, dimanche et autres jours fériés dans ces localités).

"Personne" désigne une personne, un partnership, une corporation, une société à responsabilité limitée, un business trust, une société par actions, un trust, une association non constituée, une joint venture ou toute autre entité ou organisation.

"Règlement du Plan Asset" signifie les réglementations promulguées par le département du travail des Etats-Unis, incluses dans le paragraphe 29 CFR 2510.3-101 (tel que modifié par la Section 3(2) de la Loi Employee Retirement Income Security des Etats-Unis, tel que modifiée), tel que modifié à tout moment.

"Société du Groupe" désigne tout membre du Groupe.

"Transfert" désigne le transfert, la vente, la contribution, le gage, l'hypothèque ou toute autre disposition par une Personne d'un intérêt légal ou économique qu'elle détient dans une autre Personne, soit directement ou indirectement, incluant à travers la création d'un titre dérivé, l'octroi d'une option ou autre droit, par opération de la Loi ou toute autre disposition d'un intérêt dans toute société mère de cette Personne (mais excluant tout Transfert d'un intérêt dans un limited partnership private equity ou fond d'investissement similaire (i) dans lequel la valeur de ce fond d'investissement dans le Groupe représente moins de la moitié de la valeur de ce fond d'investissement dans toute autre Personne à ce moment ou (ii) remplit ou aurait rempli les exigences de la clause (i) à cette date et a au moins 30 investisseurs à cette date)."

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. LAC/2012/63445. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013025633/812.

(130031395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Satellite Uno S.A., Société Anonyme,

(anc. Satellite Uno).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.261.

—

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société a responsabilité limitée «SATELLITE UNO, Société à Responsabilité Limitée»,», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 156261, et dont le siège social et

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

statutaire a été transféré au Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2605 du 29 novembre 2010. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu par le notaire instrumentant en date du 24 octobre 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2886 du 28 novembre 2012.

A comparu:

La société anonyme VISYLIA INVESTMENTS, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B-136902, (L'Associé unique),

ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - que l'Associé unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II.- que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1.- Annulation de la valeur nominale des parts sociales.

2.- Augmentation du capital social à concurrence de SEPT CENT QUARANTE MILLE TREIZE EUROS ET DIX-NEUF CENTS (EUR 740.013,19) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500) à celui de SEPT CENT CINQUANTE DEUX MILLE CINQ CENT TREIZE EUROS ET DIX-NEUF CENTS (EUR 752.513,19) par l'émission de SEPT MILLE QUATRE CENTS (7.400) parts sociales sans valeur nominale.

3.- L'augmentation est souscrite et libéré intégralement par l'associé unique la société VISYLIA INVESTMENTS S.A., ayant son siège au 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg par versement en espèces sur le compte bancaire de la Société pour un montant de SIX CENT MILLE EUROS et le résidu par incorporation d'une partie de la créance qu'elle possède envers la société.

4.- Réduction de capital à concurrence de SEPT CENT VINGT ET UN MILLE CINQ CENT TREIZE EUROS ET DIX-NEUF CENTS (EUR 721.513,19) pour le ramener de son montant de SEPT CENT CINQUANTE DEUX MILLE CINQ CENT TREIZE EUROS ET DIX-NEUF CENTS (EUR 752.513,19) à celui de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) en vue de l'apurement total des pertes et en annulant CINQ MILLE CINQ CENT CINQUANTE (5.550) parts sociales.

5.- Fixation d'une nouvelle valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) aux TROIS MILLE CENT (3.100) parts sociales

6.- Changement de la dénomination sociale de la société en SATELLITE UNO S.A.

7.- Transformation de la forme de la société à responsabilité limitée en société anonyme, transformation les TROIS CENT DIX (310) parts sociales en autant d'actions, ainsi qu'adoption des statuts de la société transformée.

8.- Refonte de statuts.

9.- Acceptation de la démission avec effet immédiat de la gérante et décharge.

10.- Nomination d'un conseil d'administration et d'un commissaire aux comptes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la valeur nominale des MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de SEPT CENT QUARANTE MILLE TREIZE EUROS ET DIX-NEUF CENTS (EUR 740.013,19) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500) à celui de SEPT CENT CINQUANTE-DEUX MILLE CINQ CENT TREIZE EUROS ET DIX-NEUF CENTS (EUR 752.513,19) par l'émission de SEPT MILLE QUATRE CENTS (7.400) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de la totalité des SEPT MILLE QUATRE CENTS (7.400) parts sociales nouvelles l'associé unique VISYLIA INVESTMENTS, prénommé.

Souscription - Libération

Ensuite Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte de la société VISYLIA INVESTMENTS prédésignée, aux termes de la prédite procuration, après avoir pris connaissance de tout ce qui précède par la lecture lui en faite par le notaire instrumentant et après avoir déclaré avoir parfaite connaissance des statuts de la société et être dûment

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

mandatée aux fins des présentes, a requis le notaire instrumentant de documenter qu'au nom et pour compte de la société VISYLIA INVESTMENTS. prédésignée, elle souscrit l'intégralité de l'augmentation de capital dont s'agit soit SEPT CENT QUARANTE MILLE TREIZE EUROS ET DIX-NEUF CENTS (EUR 740.013,19) divisé en SEPT MILLE QUATRE CENTS (7.400) parts sociales sans désignation de valeur nominale, et qu'ès qualités, elle libère cette souscription par versement en espèces d'un montant de SIX CENT MILLE EUROS (EUR 600.000,-) et le solde équivalent à CENT QUARANTE MILLE TREIZE EUROS ET DIX-NEUF CENTS (EUR. 140.013,19) par incorporation d'une créance d'un montant de CENT QUARANTE MILLE TREIZE EUROS ET DIX-NEUF CENTS (EUR 140.013,19) certaine, liquide et exigible existant à charge de la société et au profit de la société VISYLIA INVESTMENTS prédésignée.

Suivant un certificat de la gérance de la Société daté de ce jour, la créance apportée s'élève à un montant de CENT QUARANTE MILLE TREIZE EUROS ET DIX-NEUF CENTS (EUR. 140.013,19) et est certaine, liquide et exigible.

Le certificat mentionné ci-avant signé ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

En vue de l'apurement total des pertes reportées, l'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de SEPT CENT VINGT ET UN MILLE CINQ CENT TREIZE EUROS ET DIX-NEUF CENTS (EUR 721.513,19) pour le ramener de son montant -après augmentation de capital ci-avant- de CINQ CENT CINQUANTE DEUX MILLE CINQ CENT TREIZE EUROS ET DIX-NEUF CENTS (EUR 752.513,19) à celui de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) en annulant CINQ MILLE CINQ CENT CINQUANTE (5.550) parts sociales existantes sans désignation de valeur nominale.

L'existence des pertes a été rapportée au notaire instrumentant par un bilan arrêté au 27 novembre 2012.

Une copie dudit bilan, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de fixer une nouvelle valeur nominale de chacune des TROIS MILLE CENT (3.100) parts sociales à DIX EUROS (EUR 10,-) chacune, de sorte que le capital social souscrit au montant de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) sera représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) parts sociales ayant toutes une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune.

Sixième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société de SATELLITE UNO en SATELLITE UNO S.A.

Septième résolution

L'assemblée décide de transformer la société à responsabilité limitée existante en société anonyme conformément à la faculté prévue à l'article trois (3) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ladite transformation ne donnant pas lieu à une personnalité juridique nouvelle.

Le capital et les réserves, tels qu'ils existent depuis l'augmentation de capital ci-avant, demeurant intacts, de même que tous les éléments d'actif et de passif, les amortissements, les moins-values et les plus-values, et la société anonyme continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société à responsabilité limitée.

A à cette fin, l'Associé Unique décide de prendre acte du rapport établi par CLERC, Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, en date du 21 décembre 2012, qui restera annexé au présent acte, la conclusion duquel établit que:

«Conclusion

En conclusion de notre mandat, nous sommes d'avis que:

Les actifs et passifs de la société à transformer sont décrits de façon claire et précise, en conformité avec l'art.3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

Les modes d'évaluation sont justifiés dans les circonstances;

La valeur à laquelle conduisent les modes d'évaluation des actifs et des passifs est au moins égale à l'actif net de la société anonyme à savoir un capital social de EUR 707.756,19 augmenté de EUR 740.013,19 puis réduit à EUR 31.000 en vue de l'apurement total des pertes cumulées par la société.

Ce rapport restera annexé au présent acte.

En rapport avec la prédite augmentation de capital suivie de la transformation de la forme juridique de la société en société anonyme l'associé unique confère tous pouvoirs aux membres du conseil d'administration nommés ci-après, pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'échange des trois mille cent (3.100) parts sociales contre le même nombre d'actions nouvelles et à l'annulation des parts sociales anciennes.

Huitième résolution

L'assemblée décide ensuite de procéder à une refonte complète des nouveaux statuts et de leur donner désormais la teneur suivante.

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SATELLITE UNO S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La Société a pour objet le déroulement des activités suivantes:

- l'acquisition, la vente, l'échange, la construction, la restructuration, la location, de biens immobiliers civils, rustiques et industriels, leurs compléments et accessoires, et en général l'accomplissement de quelconque opération immobilière et di bâtiment y compris l'acquisition de marchés;

- L'acquisition d'entreprises, dans le but de les restructurer, les activer et les revendre;

- l'acquisition, l'obtention en concession et en jouissance à quelconque titre de terrains ou zone aptes pour des implantations de bâtiments d'habitation, commerciaux ou pour des activités touristiques hôtelières; urbanisation et édification de tels terrains;

- la conception, l'édification et/ou la gestion, même par le biais de tiers, de structures technologiques et/ou sociales de services ainsi que la réalisation de services de direction et d'administration des implantations mises en oeuvre;

- l'accomplissement de toutes opérations économiques, mobilières et immobilières, financières, de nature industrielle, commerciale et agricole dirigée vers l'exploitation et l'utilisation des terrains ci-haut identifiés et de ceux avoisinants.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prester tous services notamment de conseil tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations de nature à favoriser l'accomplissement de son objet social.

La Société pourra pour l'accomplissement de son objet social créer et supprimer des sièges secondaires, succursales, agences de bureaux de représentation tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter s'endetter autrement pour financer son activité.

Art. 3. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) divisé en TROIS MILLE CENT (3.100) actions de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mardi du mois de mai à 16.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Neuvième résolution

L'assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge à Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à 8 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg gérante de l'ancienne société à responsabilité limitée SATELLITE UNO, transformée et de fixer le nombre des administrateurs à trois et celui des commissaires à un.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a.- Madame Luisella MORESCHI, prénommée

b.- Madame Frédérique VIGNERON, demeurant professionnellement à 8 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg:

c.- Madame Patricia OSIEKA, demeurant professionnellement à 8 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2018.

Dixième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

GORDALE MARKETING LIMITED, ayant son siège à ayant son siège à Stravolou 77, Stravolos center, Office 204 Stravolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre enregistrée sous le numéro: HE 155572.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2018.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 4.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2013. Relation: LAC/2013/636. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013026194/241.

(130031688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Atares Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.679.

—

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

ci-après «le Mandataire»,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme luxembourgeoise ATARES LUX INVEST S.A.,

en vertu des résolutions du conseil d'administration en date du 27 décembre 2012 dont une copie, signée "ne varietur", restera annexée au présent acte.

Lequel Mandataire, agissant ès-qualités, a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I. - La société anonyme ATARES LUX INVEST S.A., dont le siège social est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, ci-après "la Société", est immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous B 137.679 et a été constituée par acte du 11 mars 2008, publié au Mémorial C n° 1078 du 2 mai 2008.

Son capital social, intégralement libéré, s'élève à EUR 17.021.000,- (dix-sept millions vingt et un mille euros).

Il est représenté par:

- 1.452.100 (un million quatre cent cinquante-deux mille cent) actions dites «Actions Ordinaires» et
- 50.000 (cinquante mille) actions privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A dites "MRPS A" et
- 200.000 (deux cent mille) actions privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B dites "MRPS B",

toutes d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune."

L'article 5.2 libellé comme suit:

5.2. Capital autorisé. Les montants à concurrence desquels le capital social peut être augmenté par décision du Conseil d'Administration (ci-après «Capital Autorisé») sont arrêtés comme suit:

- à concurrence de EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'euros) par la création et l'émission de 5.000.000 (cinq millions) d'Actions Ordinaires;
- à concurrence de EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'euros) par la création et l'émission de 5.000.000 (cinq millions) de MRPS A;
- à concurrence de EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'euros) par la création et l'émission de 5.000.000 (cinq millions) de MRPS B;

soit un Capital Autorisé total de EUR 150.000.000,- (cent cinquante millions d'euros), qui sera le cas échéant représenté par 1.500.000 (cinq cent mille) Actions, dont au maximum 5.000.000 (cinq millions) d'Actions Ordinaires, 5.000.000 (cinq millions) de MRPS A et 5.000.000 (cinq millions) de MRPS B.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Cette autorisation est valable dès le 27 décembre 2012 et pendant une période de cinq ans prenant fin le 27 décembre 2017.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

II. - Le conseil d'administration, lors d'une réunion du 27 décembre 2012 a décidé de procéder des augmentations du capital social dans le cadre du capital autorisé, à savoir:

1. à concurrence de EUR 7.245.000,- (sept millions deux cent quarante-cinq mille euros) pour le porter de EUR 17.021.000,- (dix-sept millions vingt et un mille euros) à EUR 24.266.000,- (vingt-quatre millions deux cent soixante-six mille euros) par la création et l'émission de 724.500 (sept cent vingt-quatre mille cinq cents) actions ordinaires, à libérer intégralement en numéraire.

2. à concurrence de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) pour le porter de EUR 24.266.000,- (vingt-quatre millions deux cent soixante-six mille euros) à EUR 24.516.000,- (vingt-quatre millions cinq cent seize mille euros) par la création et l'émission de 25.000 (vingt-cinq mille) MRPS A moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 1.750.000,- (un million sept cent cinquante mille euros), le tout à libérer intégralement en numéraire.

3. à concurrence de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) pour le porter de EUR 24.516.000,- (vingt-quatre millions cinq cent seize mille euros) à EUR 25.516.000,- (vingt-cinq millions cinq cent seize mille euros) par la création et l'émission de 100.000 (cent mille) MRPS B moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 7.375.000,- (sept millions trois cent soixante-quinze mille euros), le tout à libérer intégralement en numéraire.

III. - Le conseil d'administration a admis l'actionnaire unique à la souscription des actions nouvelles.

IV. - L'augmentation de capital a été libérée intégralement par des apports en numéraire, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

V. - A la suite de cette augmentation de capital, l'article 5.1 des statuts est modifié pour prendre la teneur suivante:

5.1. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 25.516.000,- (vingt-cinq millions cinq cent seize mille euros).

Il est représenté par:

- 2.176.600 (deux millions cent soixante-seize mille six cents) actions dites «Actions Ordinaires» et
- 75.000 (soixante-quinze mille) actions privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A dites "MRPS A" et
- 300.000 (trois cent mille) actions privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B dites "MRPS B",

toutes d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune."

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite des présentes s'élèvent approximativement à cinq mille sept cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de tout ce qui précède au Mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. LAC/2012/63430. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013025085/82.

(130030935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

ARIES PARTNERS (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 102.884.

—

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of December.

Before M ^{e} Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

APPEARED:

ARIES PARTNES INCORPORATED, with its registered office at 06058 Norfolk, 205, Litchfiled, United States of America,

hery duly represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered to him, which after being signed "ne varietur" par the empowered and the officiating notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, acting in his capacity, declares and requests the notary to act:

1.- That the limited liability company "Aries Partners (Luxembourg), S.à r.l.", with registered office à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 102.884, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of M e Tom METZLER, notary residing in Luxembourg, on the 3 rd of September 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1165 on the 17 th of November 2004.

2.- That the corporate capital is set at EUR 52.500,- (fifty-two thousand five hundred euro) divided into 525 (five hundred twenty-five) shares of EUR 100,- (one hundred euro) each.

3.- That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the sharequotas of the Company.

4.- That the appearing party, represented as said before, acting as sole shareholder of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect.

5.- That the appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- That the appearing party, represented as said before and in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved company.

7.- That the appearing party, represented as said before, declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to section 6.

8.- That the appearing party, represented as said before, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

9.- That discharge is given to the manager of the Company.

10.- That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company in Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at 1.000,- EUR.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

ARIES PARTNES INCORPORATED, ayant son siège social à 06058 Norfolk, 205, Litchfiled, Etats-Unis d'Amérique

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, déclare et requiert le notaire instrumentant, par son mandataire, d'acter:

1.- Que la société à responsabilité limitée "Aries Partners (Luxembourg), S.à r.l.", avec siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 102.884, (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, le 3 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1165 du 17 novembre 2004.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2.- Que le capital social est fixé à EUR 52.500,- (cinquante-deux mille cinq cents euros) représenté par 525 (cinq cent vingt-cinq) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune

3.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Que décharge est donnée au gérant de la Société.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 1.000,- EUR.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2012. Relation GRE/2012/5106. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 21 février 2013.

Référence de publication: 2013025672/95.

(130031694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

BIS Finance, Belfius Invest Services Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 170.061.

—

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

La société anonyme «BELFIUS INSURANCE», avec siège social à B-1210 Bruxelles, 5, Avenue Galilée, inscrite auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0405.764.064,

ici représentée par Monsieur Rudy PARIDAENS, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles, le 21 décembre 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant et représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1° La comparante est l'actionnaire unique de "Belfius Invest Services Finance", en abrégé «BIS Finance», une société anonyme ayant son siège social L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.061, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 2 juillet 2012, publié

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1988 du 10 août 2012 (ci-après la "Société"), non modifié depuis.

2° Le capital social de la Société est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) représenté par sept (7) actions sans désignation de valeur nominale.

3° Par la présente, BELFIUS INSURANCE, pré qualifiée, agissant en sa qualité d'actionnaire unique, prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur de la Société.

4° En cette qualité, l'actionnaire unique déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

5° L'universalité des éléments actifs et passifs, sans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de la Société sont considérés transférés à leur valeur comptable à l'actionnaire unique à la date d'aujourd'hui. Le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de la Société sera réalisé en contrepartie de l'annulation des actions détenues par l'actionnaire unique dans la Société.

6° Tous droits et obligations de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'actionnaire unique.

7° Le liquidateur et actionnaire unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8° Le liquidateur et actionnaire unique prend note des comptes de liquidation de la Société et par la présente approuve ces comptes. Le liquidateur et actionnaire unique renonce à l'examen des comptes de liquidation et à l'établissement d'un rapport par un commissaire à la liquidation.

9° Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leurs mandats.

10° Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans au siège social de la Société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. PARIDAENS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. LAC/2012/63118. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2013.

Référence de publication: 2013025695/53.

(130031092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Bomola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 94, rue de Grünewald.

R.C.S. Luxembourg B 90.431.

—

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

PERRARD S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1912 Luxembourg, 94, rue de Grünewald, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 17.228,

ici dûment représentée par Madame Laure SINESI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signé «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1. - Que la société à responsabilité limitée "Bomola, S.à r.l.", avec siège social à L-1912 Luxembourg, 94, rue de Grünewald, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 90.431, (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 18 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 106 du 4 février 2003

2. - Que le capital social est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de deux cents euros (EUR 200,-) chacune.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

3. - Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société, par suite de la fusion-absorption de la société PERRARD MATERIEL S.A. par PERRARD S.A. avec effet au 1 er janvier 2012.

4. - Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. - Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6. - Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7. - Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8. - Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

9. - Que décharge est donnée au gérant de la Société.

10. - Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à L-1912 Luxembourg, 94, rue de Grünewald.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 850,- EUR

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 décembre 2012. Relation GRE/2012/4943. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013025121/50.

(130030895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Lesedi Project Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.417.

—

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 18 février 2013 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du gérant B suivant en date du 18 février 2013:

Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

2. Nomination du gérant B suivant en date du 18 février 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Patrick L.C. van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de Gérant B de la société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Mr Patrick L.C. van Denzen, Gérant B

- Mr Baodong Yu, Gérant A

- Mr Yumin Liu, Gérant A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013030549/22.

(130036931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Ribeauvillé Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 97.549.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 20 février 2013

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy HORNICK, administrateur démissionnaire en date de ce jour;

- Monsieur Pierre LENTZ, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Thierry FLEMING, administrateur démissionnaire en date de ce jour;

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 20 février 2013

Est nommé président du conseil d'administration Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 1 er mars 2013.

Référence de publication: 2013030733/22.

(130037357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Schleich Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 122.657.

—

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale tenue le 19 fevrier 2013, les actionnaires de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Révoquer Monsieur Thomas van Kaldenkerken de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immediat.

- Reconnaître que le conseil d'administration est des lors constitué de:

Mme Nadia DZIWINSKI

Mr Francois CHAMPON

Mr Frank PRZYGODDA

Mr Justin VON SFMSON

Mr Paul KRAUT JUNIOR

Mr Erich SCHEFOLD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013030748/20.

(130036903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

X-Air Aviation Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 165.259.

—

Le siège social actuel de BSC Holding S.à r.l., associé de la Société, est sis au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013030890/10.

(130037435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck